

CONVOCAATION

Cher(e) Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023
 3. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57
 4. Adoption du règlement budgétaire et financier
 5. Détermination des durées d'amortissement des immobilisations
 6. Provision pour dépréciation des créances douteuses
 7. Décision modificative n°2
 8. Demande de fonds de concours
 9. Modification du tableau des effectifs
 10. Octroi de la garantie d'emprunt à la société HLM Pierres et lumières pour l'acquisition en VEFA de 12 logements (2-4 chemin rural de la petite nacelle)
 11. Convention de réservation avec la société HLM Pierres et Lumières (2-4 chemin rural de la petite nacelle)
 12. Convention de réservation avec la société Valloire Habitat (sis Hameau de Villoison – Nexity)
 13. Modalités de concertation pour les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables
 14. Convention d'installation et de gestion du parc de borne de recharge électrique du SMOYS
 15. Convention type de partenariat pour la Foulée des Brettes
 16. Don exceptionnel à l'association ELA
 17. Attribution d'une subvention à l'association La Flèche Etoilée
 18. Règlement de la course des caisses à savon 2024
 19. Règlement de la construction des caisses à savon
- Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Villabé, le 22 septembre 2023




Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart